



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2023- 75

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice: 19
- présents : 15
- votants : 17
- absents excusés : 2
- absents : 2

OBJET

Approbation de la convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Savoir-Faire pour une assistance à maîtrise d'ouvrage relatives aux installations de chauffage

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22 septembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 13 septembre 2023

Du lundi 18 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 18 septembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Procurations : Patrick BREYER À André NOIROT, Damien CORNU À Emilie BEAU

Étaient absents excusés : Patrick BREYER, Damien CORNU

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que le contrat d'exploitation des installations de chauffage des équipements communaux et intercommunaux, conclu avec la société ENGIE-COFELY arrive à échéance le 30 juin 2024.

La Commune de Bourbonne les Bains et la Communauté de Communes (ex CCRB) avaient par ailleurs conclu un contrat d'AMO avec le cabinet ASSIST pour la gestion dudit contrat d'exploitation.

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 22/09/2023

ID : 052-215200403-20230918-DEL2023_75-DE



Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver les dispositions de la convention de groupement de commande ci-annexée, conclue avec la Communauté de Communes des Savoir-Faire, pour recruter un bureau d'études aux fins de conclure un nouveau contrat d'AMO,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier, et notamment la convention.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les dispositions de la convention de groupement de commande ci-annexée, conclue avec la Communauté de Communes des Savoir-Faire, pour recruter un bureau d'études aux fins de conclure un nouveau contrat d'AMO,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier, et notamment la convention.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 septembre 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER

Le Maire,



Monsieur André NOIROT